Les aides à la rénovation énergétiques évoluent en 2023

Vous avez besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ? Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement ! Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation. Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en janvier 2023) :



Nouveau service France Rénov'

Afin de faciliter votre projet de rénovation énergétique, un nouveau service public a vu le jour. Depuis janvier 2022, un site internet unique est lancé : **france-renov.gouv.fr**. Ce service a comme **objectif de vous informer, vous orienter et d'accompagner les ménages aux revenus les plus modestes** dans leur démarche de rénovation.

L'Éco prêt à taux zéro

Cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905**

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1er octobre 2020. MaPrimeRénov est reconduite en 2023.

MaPrimeRénov' s'adresse à tous les ménages, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent le logement à rénover ou le louent.

Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul.

https://www.maprimerenov.gouv.fr/

Le chèque énergie

C'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz.

Ce bouclier tarifaire vous permettra de :

- Réduire les facture d'énergie comme l'électricité, le gaz ou encore le fioul si vous faites partie des 12 millions de français éligibles à l'aide.
- Avoir accès à l'énergie grâce à des travaux de rénovation énergétique .
- Promouvoir l'efficacité énergétique en achetant des produits à faibles consommations électriques.
- Soutenir les énergies renouvelables comme comme l'achat de panneaux solaires.
- Améliorer votre qualité de vie grâce à la subvention de charges de chauffage

Pour savoir si vous êtes éligible à cette aide, consultez le site du Ministère de la Transition écologique (particulier et professionnel) **ICI**.

Prime énergie

La Prime énergie est un dispositif mis en place par l'État pour aider les particuliers à rénover leur logement. Son montant peut atteindre jusqu'à 4.000€ et elle est financée par des acteurs de l'énergie ou de la grande distribution.

Prime énergie : **testez votre éligibilité**

Elle vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour leur travaux. Il est possible de souscrire à un crédit rapide auprès de certains organismes pour compenser le reste de vos travaux.

L'aide des entreprises de fourniture d'énergie

Les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

La TVA à 5,5% : pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le **site du service public**.

La réduction d'impôt "Denormandie"

Elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenus. Vous pouvez en savoir plus sur le **site du service public**.

Documents
Guide plan de sobriété énergétique - Janvier 2023